



	AVIS DE RECRUTEMENT
MÉTÉO-FRANCE SG/RH/Pôle Recrutement Concours 42 avenue Gaspard Coriolis BP 45712 31057 Toulouse cedex 1 Mail : concours@meteo.fr	INGÉNIEUR(E)S DES TRAVAUX DE LA MÉTÉOROLOGIE SESSION 2026

Nombre de postes offerts :	A confirmer
Date limite de candidature :	9 mars 2026
Date des entretiens de sélection :	À compter du 3 juin 2026
Date de rentrée à l'ENM :	1^{er} septembre 2026

**Avis relatif à un recrutement de personnes reconnues en situation de handicap
par la voie contractuelle donnant vocation à titularisation, en application des
articles L352-1 à L352-4 du code général de la fonction publique**

Un recrutement de personnes en situation de handicap pour l'entrée en formation initiale à l'École Nationale de la Météorologie dans le corps technique des Ingénieur(e)s des Travaux de la Météorologie est prévu au titre de l'année 2026.

I – Conditions d'inscription

Les candidat(e)s ne doivent pas déjà bénéficier de la qualité de fonctionnaire et doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État membre partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Les candidat(e)s en instance d'acquisition de l'une de ces nationalités sont informés que celle-ci devra être obtenue au plus tard au moment de la signature du contrat ;
- Jouir de leurs droits civiques ;
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec les fonctions exercées.

Niveau de diplôme requis : le recrutement est ouvert aux candidat(e)s titulaires d'une licence ou d'un master scientifique, ou ayant suivi deux années de classes préparatoires aux grandes écoles des filières MP, PC, PSI, MPI, BCPST (CPGE).

II – Modalités d'inscription

Les candidat(e)s doivent établir un dossier de candidature comportant obligatoirement :

- La fiche de candidature téléchargeable sur le site meteofrance.fr (<https://meteofrance.fr/enm/admission/recrutement-handicap>)
- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum Vitae précisant leur formation et leurs compétences ;
- Les copies des diplômes ou attestation de crédits (ainsi que les relevés des notes des classes de première et de terminale et post-bac également) ;
- Une pièce d'identité française ou européenne en cours de validité ;
- Toute attestation pertinente justifiant des expériences professionnelles, du niveau en langues étrangères, des stages et des formations diplômantes, actuels et antérieurs, des attestations

d'employeur avec appréciations qualitatives, tout autre document de nature à justifier la situation actuelle du candidat (stages, attestation de chômage, etc.) ;

- Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques ;
- Un justificatif de la reconnaissance du handicap en cours de validité¹.

Les candidat(e)s présentant un handicap nécessitant un aménagement lors de l'entretien de recrutement devront préciser la nature des aménagements souhaités au Pôle Recrutements et concours, dès le dépôt du dossier de candidature. Ces aménagements ne pourront être validés qu'une fois le certificat établi par un médecin agréé sera transmis au Pôle Recrutements et concours.

Le dossier de candidature devra obligatoirement être formalisé au moyen de la fiche spécifiquement établie et adressée **par courriel à concours@meteo.fr**. Les envois volumineux doivent être effectués de préférence via FranceTransfert.

La date limite d'expédition du dossier de candidature est fixée au **9 mars 2026 minuit, heure de Paris**. Un accusé de réception est adressé par mail dans les 3 jours (ouvrés) qui suivent l'envoi du dossier d'inscription. Sans réception de cet accusé, n'hésitez pas à écrire à l'adresse concours@meteo.fr.

Tout dossier parvenant au Pôle Recrutements et Concours hors délais **sera refusé sans autre formalité**.

En cas de changement de coordonnées personnelles (domicile, téléphone, adresse courrier...), après la remise du dossier de candidature, le candidat ou la candidate doit avertir le Pôle Recrutements Concours des modifications intervenues. Faute de quoi le pôle ne pourra être tenu pour responsable de toute difficulté liée à un changement de coordonnées personnelles.

III – Procédure de sélection et de recrutement

Une première sélection des candidatures sera effectuée au vu des dossiers envoyés. Les personnes sélectionnées seront ensuite auditionnées par la commission de recrutement qui établira la liste des candidat(e)s sélectionnés.

La commission de recrutement sera composée de membres de la direction et de l'enseignement de l'École Nationale de la Météorologie, d'un membre de la DRH et de la référente handicap de Météo-France.

Les candidat(e)s recevront une convocation à l'entretien **par courriel à l'adresse mail indiquée sur leur fiche de candidature**, au minimum 10 jours avant le début de celui-ci.

L'entretien d'une durée de 45 minutes vise à apprécier l'adéquation du profil des candidat(e)s avec les prérequis nécessaires au suivi de la scolarité, ainsi que sa motivation.

Au cours de cet entretien, les candidat(e)s seront interrogés sur des questions relatives à l'intersection des programmes des filières MP, PC, PSI, MPI, BCPST des CPGE. Des questions seront également posées afin d'évaluer le niveau en anglais. Les candidats seront amenés à réaliser des exercices de mathématiques et de physique au tableau.

Les entretiens de sélection se dérouleront à Toulouse : au 42 avenue Gaspard Coriolis – 31057 Toulouse, à partir du 3 juin 2026.

¹Conformément à l'article L. 5212-13 du code du travail, ce document peut être, selon le cas :

- Les agents titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH) attribuée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de Sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de Sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics, à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- Les personnes mentionnées à l'article L. 241-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
- Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- Les titulaires de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » définie à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Conformément au décret n° 2016-1849 du 23 décembre 2016 relatif à la carte mobilité inclusion, la copie de la carte d'invalidité délivrée avant le 1er juillet 2017 constitue également un justificatif recevable.

IV – Nomination et formation

Les candidat(e)s retenus sont recrutés par contrat d'une durée d'un an, renouvelable deux fois pour couvrir la durée de formation obligatoire de trois ans à l'École Nationale de la Météorologie à Toulouse dont une année en stage dans les services de Météo-France.

Pendant toute la période du contrat, les agent(e)s recrutés bénéficient d'une rémunération d'un montant équivalent à celle qui est servie aux fonctionnaires stagiaires issus du concours externe pour l'accès au corps dans lequel les agent(e)s ont vocation à être titularisés.

Cette rémunération évolue dans les mêmes conditions que celles des fonctionnaires stagiaires.

À l'issue de la formation, les agent(e)s ont vocation à être titularisé dans le corps des Ingénieur(e)s des Travaux de la Météorologie. Au même titre que les élèves ingénieur(e)s, ils/elles sont astreints à rester au service de l'État pendant huit ans à compter du jour de leur titularisation dans le grade d'Ingénieur(e) des Travaux de la Météorologie.

Lorsqu'ils(elles) sont titularisé(e)s, les agent(e)s recrutés bénéficient de la reprise d'ancienneté de leurs services antérieurs dans les mêmes conditions que les fonctionnaires recrutés par concours.

Vous pouvez retrouver sur notre site météofrance.fr des informations concernant les métiers et les formations proposés :

* Formation ingénieur(e) : <https://météofrance.fr/enm/nos-formations/devenir-ingenieur-meteo>

* Nos syllabus : <https://météofrance.fr/enm/nos-ressources-doc/nos-syllabus>

V - LE CORPS DES ITM

Les ingénieur(e)s des travaux de la météorologie forment un corps de fonctionnaires de l'État de catégorie A.

Ce corps comprend trois grades :

— ingénieur(e) des travaux de la météorologie qui comprend 10 échelons (Indice Majoré de 395 à 678)

— ingénieur(e) divisionnaire des travaux de la météorologie qui comprend 9 échelons (Indice Majoré de 524 à 826)

— ingénieur(e) divisionnaire des travaux de la météorologie hors classe qui comprend 5 échelons (Indice Majoré de 700 à 835)

Les ingénieur(e)s des travaux de la météorologie ont vocation à exercer leur activité au sein de l'établissement public Météo-France.

En tant qu'ITM, vous serez chargé(e)s de l'expertise et du conseil en prévision, car vous êtes parties prenantes dans la sécurité des biens et des personnes. Vous accompagnez également les clients de différents secteurs d'activités ayant de forts enjeux face aux aléas météorologiques.

Vous serez chargé(e)s de concevoir et de réaliser des études complexes et des développements, et en tant que data scientist de post-traiter de grandes quantités de données, et d'utiliser l'intelligence artificielle. Vous serez des scientifiques de haut niveau, et dans le domaine de la recherche, travaillerez comme modélisateurs, chercheurs dans l'amélioration des modèles de prévision numériques météorologiques et climatiques, et des connaissances des phénomènes atmosphériques et du changement climatique.

Vous serez des managers, avec l'encadrement de petites équipes thématiques ou des divisions/départements plus importants. Vous pourrez être chef(e)s de projets (informatiques ou autres...).

Dans le domaine du numérique et de l'informatique, vous travaillez avec du matériel de haute technologie, que vous veillez à garder toujours à la pointe, sur des logiciels, des systèmes réseaux complexes nécessitant des compétences informatiques. Sur les activités commerciales de Météo-France, vous serez chef(e)s de marchés sur un secteur d'activité, responsables de projets Marketing sur de nouveaux produits.

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Code général de la fonction publique, en particulier les articles L352-1 à L352-4.

Décret n°65-184 du 5 mars 1965 relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie, modifié par le décret n°2011 du 2 mars 2011.

Décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.